

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le catalogage des noms africains : étude
des noms sénégalais et projet de norme :
liste d'autorité à partir de catalogues
d'éditeurs.

The cataloguing of African names : a study
of Senegalese names and a project of
norm : authority list on the basis of
editors catalogs.

Abbas DIAO

ANNEE : 1987

23 ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES BIBLIOTHEQUES

DIAO, Abbas - Le catalogage des noms africains : étude des noms sénégalais et projet de norme : liste d'autorité à partir de catalogues d'éditeurs : mémoire/présenté par Abbas Diao sous la direction de Gérard Debourg .- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, 1987 .- 34 f. ; 30 cm
Mémoire ENSB : Villeurbanne : 1987
Nom africain : catalogage
Nom sénégalais : catalogage

Etude des noms africains de façon générale dans leur contexte traditionnel, leur évolution actuellement à travers l'exemple des noms sénégalais et propositions pour leur catalogage.

A Study of African names taken generally in their traditional context, their present evolution considering the examples of Senegalese names and a proposition as of how they should be catalogued.



Mémoire présenté par Abbas DIAO
sous la Direction de
Monsieur Gérard DEBOURG.

Année : 1987

23eme Promotion

1987

8

"Dieu ne changera point les conditions d'existence d'un peuple, tant que celui-ci n'aura pas oeuvré dans le sens de ce changement".

Verset 11 de la Sourate : "Le tonnerre"

DEDICACE

A ma petite Fatou Kiné,

A ma femme Aïda qui a toujours su
être patiente,

A mes parents,

A mes frères et sœurs,

REMERCIEMENTS

A mes amis,

Michel BOURGEOIS

Jacques CUZIN

Mamadou SECK

Julien DJOSSE

pour tout leur soutien moral,

qu'ils trouvent ici l'expression de
toute ma gratitude.

INTRODUCTION

Les noms africains ont déjà fait l'objet de nombreuses études dans des buts ethnologiques, anthropologiques ou onomastiques ; on peut trouver sur le sujet toute une documentation à l'Institut fondamental d'Afrique Noire (devenu IFAN - Cheikh Anta DIOP) de Dakar. Toutes ces études ont rarement été utilisées à des fins documentaires ; à notre connaissance, seul Monsieur Jean FONTVIEILLE a exploité le domaine en tentant d'établir une "norme" pour le catalogage des noms africains.

Pourquoi avons-nous choisi ce sujet sur le catalogage des noms sénégalais ?

Un certain nombre de raisons et de constatations, outre les considérations précitées, ont guidé notre choix.

- Dans le domaine des sciences de l'information, tant au plan national (si on prend individuellement chaque pays) qu'international, les règles établies pour le catalogage par les organismes spécialisés ne tiennent pas toujours compte des noms d'auteurs africains. Tout au plus, on pourra y trouver quelques indications portant sur des auteurs anglophones, par exemple du Nigéria, du Ghana, pour ne citer que ceux-là ; une consultation du "Names of persons", publiée par l'IFLA permettrait une illustration de ce constat. (1)

Cette lacune serait due au fait que les pays africains ne participent pas toujours aux rencontres internationales pour l'établissement des normes ; par ailleurs, ils répondent rarement aux questionnaires qui leur sont envoyés par les organismes spécialisés comme l'ISO, l'IFLA, pour avoir des informations concernant : la bibliographie, le catalogage, etc ... A tout cela, il faudrait ajouter qu'en Afrique, tout ce qui a un rapport avec les bibliothèques, la documentation est relégué au dernier plan sous le prétexte qu'il y a d'autres priorités.

Cette situation porte préjudice au nom africain. Les techniciens de l'information documentaire rencontrent d'énormes difficultés pour faire des entrées aux noms des auteurs africains dans leurs catalogues. En effet, il n'est pas toujours évident, à moins d'être originaire du pays concerné, de déterminer un prénom ou un nom, car il faut le dire les noms africains sont parfois très compliqués. Ainsi, les catalogueurs travaillent selon leur inspiration ou tout simplement ils se basent sur les normes en vigueur dans leurs pays à eux (s'ils arrivent à reconnaître un prénom chrétien par exemple) comme le demande la Conférence internationale sur les principes du catalogage qui dit : "When the name of a personal author consists of several words, the choice of entry-word is determined so far as possible by agreed usage in the country of which the author is a citizen, or, if this is not possible, by agreed usage in the language which he generally uses". (2)

Bien que ceci soit une recommandation, c'est aussi aller à l'aventure, dans la mesure où les gens prennent le risque de déformer, de confondre prénom et nom, de tronquer voire "mutiler" les noms africains et par voie de conséquence de changer totalement la signification du nom, tant on sait que de nombreux noms africains sont véhicules de messages, donc parfois des expressions qui peuvent revêtir un caractère ésotérique.

En Afrique actuellement, l'utilité des bibliothèques commence à s'imposer dans l'esprit des populations tant citadines que villageoises ; les gouvernements eux-mêmes, en dépit de leurs réticences à inclure les bibliothèques dans les projets de développement, essaient de faire des efforts dans le domaine car il est impensable, par exemple, qu'on puisse créer une université sans bibliothèque. Par conséquent, on voit de plus en plus naître des bibliothèques nationales, des bibliothèques universitaires, des bibliothèques d'entreprises, des bibliothèques publiques, qui ne sont pas toujours des modèles du genre, tels qu'on trouve dans certains pays comme l'Angleterre ou la France, mais qui ont le mérite d'exister et de fonctionner à la grande satisfaction d'une bonne partie des populations.

Certains pays, comme le Sénégal ont été des précurseurs dans la profession en assurant la formation de spécialistes sur place et à l'extérieur. Il existe au sein de l'Université de Dakar, un institut national sénégalais l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (E.B.A.D.) qui a permis la formation d'un nombre important de professionnels dans les domaines de la documentation, des archives et des bibliothèques depuis 1967 (plus de 200 au Sénégal) ; sans le vouloir, l'école a eu une vocation régionale car elle a déjà reçu et reçoit encore des étudiants venant d'horizons divers (de plus de 17 pays) : Congolais, Burkinabé, Ivoiriens, Burundais, Rwandais, Maliens, Mauritaniens, Béninois, Togolais, Malgaches, etc ...

Compte-tenu de ces facteurs, il peut paraître étonnant que des spécialistes africains n'aient jamais eu l'idée, ou senti la nécessité, de se pencher sur les problèmes que pouvaient poser les noms africains, problèmes auxquels les normes européennes ne pouvaient apporter des solutions.

Pour revenir à l'essai de catalographie de Monsieur Jean Fontvieille, réalisé en 1968, son grand mérite a été d'exister d'abord, puis d'être réalisé par un non-africain qui s'est énormément documenté sur les structures sociologiques et linguistiques des noms africains. Mais là où le bât blesse, c'est que les professionnels tant africains qu'européens émettent des réserves quant à l'utilisation de cet essai de catalographie ; effectivement, en parcourant la partie réservée aux noms sénégalais dans ce document, nous avons constaté des imperfections dans l'interprétation des noms, dans leur structure. Nous avons pensé qu'une réactualisation était plus que nécessaire.

La dernière constatation est strictement nationale ; l'inexistence d'une bibliothèque nationale, d'une agence bibliographique nationale, d'un fichier d'autorité des noms d'auteurs, constitue un blocage à l'épanouissement de la bibliothéconomie au Sénégal ; de surcroît, on peut y ajouter le manque de dynamisme et d'entente au niveau des associations professionnelles existantes.

C'est donc en fonction de toutes ces remarques évoquées ci-dessus que nous avons retenu le sujet, limité au contexte du Sénégal.

Nous insistons sur le caractère très limité de cette étude car nous n'avons ni la prétention d'un anthropologue, ni celle d'un linguiste ou d'un ethnologue ; nous n'en avons pas la vocation, ni les moyens d'ailleurs. Notre ambition, plus modeste, est de contribuer à un travail déjà esquissé et en même temps de tenter de clarifier une situation déjà floue pour les professionnels des bibliothèques. Après des années, il était indispensable de prendre un nouveau départ.

Notre étude est répartie en quatre grands chapitres. Nous avons essayé, dans le premier, de voir le nom dans le contexte traditionnel africain en montrant les différents types qui existaient, leurs fonctions et comment ils étaient choisis.

Dans un second chapitre, nous verrons les transformations que les noms ont subis à travers l'histoire, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours ; à titre d'exemple, nous avons choisi celui du Sénégal.

Le troisième chapitre concerne les différents types de noms qu'on peut rencontrer au Sénégal avec nos propositions pour leur catalogage.

Dans une dernière partie, nous avons dressé une liste d'autorité des auteurs sénégalais, à partir des catalogues d'éditeurs suivants : Nouvelles éditions africaines, Présence africaine, Karthala, Harmattan, Saint-Paul.

DEFINITION DU NOM

Dans le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, toute une page est réservée aux nombreuses définitions du nom ; nous avons retenu celles qui, à nos yeux, semblaient plus proches du concept sur lequel nous avons choisi de travailler.

- Le nom est un "mot ou groupe de mots servant à désigner, à nommer une catégorie d' êtres ou de choses, à les distinguer d'autres catégories, ou bien mot, groupe de mots servant à désigner, à nommer un individu, un élément de cette catégorie, à les distinguer des autres."

- Le nom est un "mot qui dénomme une famille, qui la distingue d'une autre et qui constitue l'élément principal de l'identité de chacun de ses membres (par opposition au prénom) ; on dit aussi nom de famille".

- Le nom est un "prénom ou ensemble formé par le nom de famille et le prénom".

Le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse ajoute un certain nombre de caractères rattachés au nom de famille, l'un d'eux disant que "l'attribution du nom est un effet de la filiation paternelle : l'individu prend en naissant le nom de son père. Cette règle subit évidemment des atteintes dans la famille naturelle". On voit, en effet, qu'avec ce caractère, tout le côté maternel était négligé et on perdait facilement toute trace, tout lien avec la branche maternelle. (3)

Les africains ont une conception du nom à la fois proche et différente de celle donnée par les Occidentaux. Proche parce qu'on retrouve, à quelques différences près, les mêmes définitions ; différente parce que, en plus, les noms traditionnels africains ont généralement une signification, véhiculent souvent un message et ils ont une fonction qui n'est pas nécessairement la même que chez ses frères humains d'ailleurs, car chez nous, le caractère fondamental du nom est de traduire la personne, d'une manière ou d'une autre." (4)

1. LE NOM DANS L'AFRIQUE TRADITIONNELLE.

1.1. - SIGNIFICATION ET FONCTIONS DU NOM.

En Afrique, il existe tout un symbolisme autour de la grossesse de la femme, autour de la naissance et autour du nom donné à l'enfant. Les symboles qui diffèrent d'une société à une autre sont liés à des rites, des pratiques et des interdits à respecter par la femme ; d'une part pour se protéger elle-même puis protéger l'enfant contre les mauvais esprits, les sorciers ; d'autre part, pour condenser toutes les chances sur la personnalité de l'enfant (santé, richesse, sagesse, etc ...) ; par exemple, une famille sérère (ethnie du Sénégal) donnerait à son enfant un nom comme Diégane qui signifie celui qui possède, celui qui est riche.

"Nommer quelqu'un c'est le signifier" : on considère qu'une fois que l'enfant a intégré la société, c'est-à-dire quand il a reçu son nom, il a un idéal à réaliser, sa propre personnalité à établir, le tout en fonction du signifié de son nom, sorte de programme de vie ou de souhait selon le sens du

mot, ou selon la personnalité qui le portait précédemment, ou encore les circonstances de la naissance. Tout ceci fait dire au Sénégal cette phrase Wolof " TUR DA FA DISS" qui, mot à mot, veut dire : le nom est lourd (à porter) ; en d'autres termes, il est considéré comme une lourde charge, une responsabilité que l'individu devra assumer et sa personnalité future devra être le reflet du signifié de son nom. (6)

Outre cet aspect sur sa signification, le nom a les fonctions suivantes : il permet de véhiculer un message, de souligner un évènement historique ou un état d'âme des parents hors de la procréation, ou encore un trait physique de l'enfant. Il peut aussi rappeler l'existence d'un ancêtre - revenu parmi les vivants - car en Afrique, on dit souvent que les morts ne sont pas morts et que les enfants viennent du monde des morts.

Par ailleurs, le nom peut être indicateur de la profession exercée dans le passé par l'ancêtre fondateur du clan ; par exemple, au Sénégal, on sait que les MBOW étaient des cordonniers, les THIAM étaient des bijoutiers, etc ...

Enfin, le nom aide à spécifier les deux lignages procréateurs, selon l'appartenance de l'individu soit :

- à une société dans laquelle le mode de filiation est patrilinéaire : seule, l'ascendance paternelle est prise en compte dans la transmission du nom, des privilèges ;

EXEMPLE : chez les Toucouleurs, au Nord du Sénégal, on retrouve souvent le prénom et le nom du père dans l'ensemble qui constitue le nom de l'enfant ; on aura ainsi :

Birane Yéro BOCOUM

Birane : 1er prénom propre à l'enfant
 Yéro : 2e prénom : celui du père
 BOCOUM : nom du père = patronyme de l'enfant

- ou à une société dans laquelle le mode de filiation est matrili-
 néaire ; dans ce cas, seule la parenté maternelle est prise en compte pour la transmission du nom et des privilèges. Ici, le père n'a pratiquement aucun pouvoir sur ses enfants. On retrouve cet exemple chez les Bassaris, au Sud-Est du Sénégal :

Jean-Paul Thiarthiar BIDIAR

Jean-Paul : 1er prénom (de baptême)
 Thiarthiar : 2e prénom (traditionnel)
 BIDIAR : nom de la mère jouant le rôle de patronyme

A la lumière de toutes ces fonctions, on peut constater que le nom africain est porteur de toute une histoire, ce qui fait dire au professeur Ihechukwu Madubuike :

"Names are used to identify people. Onomatologists have discovered that the study of names of given people will reveal a body of knowledge about them that other sciences may not reveal." (7)

1.2. - LES DIFFERENTS TYPE DE NOMS

Les onomatologues et les anthropologues répartissent les noms africains en trois catégories différentes.

1.2.1. Les noms familiaux.

Ils spécifient les deux parents géniteurs et, par-delà ces derniers, toute la parenté ; on peut les assimiler aux patronymes ou encore noms de famille.

Exemple : DIAO, DIALLO, NDIAYE, DIOP, etc ...

1.2.2. Les noms individuels ou personnels.

Ce sont ceux par lesquels on désigne couramment l'individu ; ils correspondent aux prénoms.

Exemple : Abbas, Mamadou, Alioune, Aminata, etc ...

1.2.3. Les noms d'initiation.

L'individu le reçoit durant son passage de l'adolescence à l'âge adulte, en fonction de ses aptitudes physiques, intellectuelles ou morales.

Dans cette classification, il faut considérer les structures formelles des noms et aussi les messages qu'ils contiennent. Le nom peut être constitué d'un mot simple, d'un mot composé, d'un groupe de mots ou d'un qualificatif ; dans tous les cas, il peut avoir une signification, un sens. Par conséquent, il est plus qu'important de faire attention à la transcription, à la prononciation des noms car "the beauty of African names are spoiled by mispronunciation ; their names are badly spelled or wrongly pronounced. A person whose name is forgotten by a friend feels hurt and shows some form of resentment". (8) Ces quelques lignes montrent l'attachement que peut avoir une personne pour son nom. On peut ainsi comprendre la réaction des élèves africains devant leurs professeurs européens par exemple qui consistait à rectifier tout le temps la mauvaise prononciation dont leurs noms faisaient l'objet en classe. Toujours pour illustrer l'importance du nom, voici un autre exemple : l'homme africain évite toujours de révéler son prénom ethnique pour ne pas se "livrer aux esprits malfaisants. Dans la mentalité africaine, le nom conditionnant un peu la personnalité de l'individu, on croit qu'en le connaissant, on peut avoir une emprise sur le porteur, et, par conséquent, lui jeter un sort. Ceci est d'autant plus vrai que les féticheurs et les marabouts demandent généralement le prénom de la personne qu'ils veulent "marabouter". De là viennent le caractère secret et toutes "les précautions à observer dans l'usage des noms en présence d'étrangers, d'ennemis, à certains moments de la nuit ou du jour, à certains endroits, ... " (9)

1.3. LE CHOIX DU NOM.

Par choix du nom, il faut surtout comprendre celui du prénom parce que le nom de famille ou patronyme est acquis d'emblée à la naissance.

Les critères du choix du nom sont divers d'une société à une autre et à l'intérieur d'une même société selon l'organisation sociale. Chez les Wolofs, la coutume très ancrée au sein de l'ethnie intervient très souvent dans les cérémonies familiales (mariage, naissance, décès) en reconnaissant des "droits" à certaines personnes et des devoirs envers d'autres qui peuvent ou non être membres de la famille au sens large ; de ce fait, elle use de son influence sur de nombreux pères de famille pour ce qui est du choix du prénom de l'enfant. Il faut cependant préciser qu'il n'y a aucune obligation quant au respect de ces coutumes et que le père est libre de choisir le nom qu'il veut, même hors du cadre familial. Comme nous pourrions le constater plus loin, le choix est différent selon qu'on se place dans la société traditionnelle ou moderne.

Le choix du nom traditionnel est fonction d'un certain nombre de facteurs, dont nous avons déjà parlé, repris ici par Agossou Jacob :

"Le nom se trouve être comme un programme à réaliser, un cadre relatif à celui qui le porte et qui doit lui donner un sens. L'individu quoiqu'immergé dans le groupe doit actualiser ce qu'il est ou ce qu'on a signifié de lui : établir sa personne. On comprend ainsi les motifs qui déterminent le choix de tel ou tel nom. Le choix est donc souvent fonction :

- de l'histoire des parents, de la tribu, du clan
- de la religion
- de la condition historique des géniteurs, de leur état de bien-être, de misère, etc ... " (10)

Actuellement, dans nos sociétés, les traditions sont de plus en plus négligées par les gens et bousculées par le modernisme, le choix est plutôt guidé par la religion, principalement au Sénégal mais aussi il est la conséquence de l'influence occidentale et arabe ; ce que nous aurions pu appeler notre tradition "pure" est ainsi vicié, altéré, au point d'entendre certains journalistes traiter le Sénégal de pays le plus occidentalisé d'Afrique Noire.

2. LES NOMS AU SENEGAL : LEUR EVOLUTION.

La démarche à adopter dans ce chapitre se fera dans le cadre du Sénégal d'après les indépendances. Néanmoins, nous pensons qu'un aperçu historique est nécessaire pour permettre de comprendre la situation actuelle des noms sénégalais.

2.1. - RAPPEL HISTORIQUE.

Avant la colonisation, le Sénégal était un pays divisé en petits royaumes indépendants les uns des autres, au sein desquels vivaient les différentes ethnies et sous-groupes ethniques que nous connaissons à présent. Chacun de ces royaumes avait son système politique, économique, social et culturel. Du point de vue religieux, il y avait d'un côté l'animisme, croyance en plusieurs divinités, qui était prédominant. Par exemple, les Sérères croyaient en leurs "Pangols", les Diolas adoraient les "Bèkins", les Lébous avaient

leurs "Tuur" et "Mame", tous étant des dieux-esprits des ancêtres et génies protecteurs du village, de l'ethnie, de la famille, etc ...

De l'autre côté, c'était l'athéisme ; on distinguait dans le lot tous ceux qui ne croyaient en rien d'autre dans la vie qu'au plaisir, les actes guerriers, la beuverie ; ces gens se faisaient appeler "Cedo".

C'est dans ce contexte qu'on peut situer ce que nous pourrions appeler les noms traditionnels sénégalais. Il y en a certes et on peut retrouver des traces de ces noms traditionnels à côté de noms de baptême dans certaines ethnies où l'influence de la tradition reste persistante (chez les Bassaris, les Sérères). Mais n'ayant pas pu trouver sur place de la documentation sur cet aspect des noms sénégalais, nous nous contenterons de les étudier dans leur contexte postcolonial.

2.2. - LA SITUATION ACTUELLE.

Les noms actuels des sénégalais sont le résultat d'une symbiose entre le facteur traditionnel d'une part, la pénétration de l'Islam et du Christianisme d'autre part.

2.2.1. - Le nom, subsistance de la tradition.

Du nom traditionnel, il n'est généralement resté que l'élément qui indique l'ascendance paternelle ou maternelle. C'est le nom patronymique ou encore nom de famille que l'on appelle en wolof "SANT". Il est donné d'office dès la naissance et il marque l'intégration de l'enfant au sein de la famille. Il n'a pas une signification particulière mais permet de retracer la généalogie, de remonter dans le passé jusqu'à l'ancêtre fondateur de la lignée. Par ailleurs, on pouvait déterminer, à partir du patronyme, l'ethnie (11) à laquelle appartenait l'individu, sa région d'origine, la profession de ses aïeux : "Senegalese names can be pointers to the socio-economic origins of the bearers or of their parents. For instance, Thiam refers to a family of smiths, jewelers, and artisans. The shoemakers belong to the family of Mbao". (12)

Dans le Sénégal d'aujourd'hui, par opposition au passé, les noms sont de moins en moins indicateurs de situation familiale à cause du brassage, du métissage des différentes ethnies. On retrouve ainsi des NDIAYE en même temps chez les Wolofs, les Sérères, les Soninkés ; des DIAO chez les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls. Pour mieux illustrer ces exemples, un dicton Wolof dit : "SANT DELKOUL FENN", qu'on peut traduire en français par : un patronyme n'a pas de domicile fixe.

2.2.2. - L'héritage de l'Islam.

La pénétration islamique s'est faite par le Nord du pays au 11e siècle ; les Toucouleurs ont été les premiers à être islamisés par les Arabes ; à leur tour, ils ont poursuivi le travail commencé par les Arabes en direction du Sud du pays. L'une des premières actions entreprise par les soldats d'Allah était d'éliminer toute trace d'athéisme, d'animisme en interdisant les idolâtries, surtout en imposant des prénoms musulmans aux nouveaux croyants ; ces prénoms étaient ceux du Prophète Mohamed (p.s.l.) (13), ceux des grandes

figures de l'Islam comme les Califes Umar, Ali, Abu Bakr, etc ... Leurs prononciations ont été déformées par les populations autochtones et après des siècles ces noms sont devenus :

EXEMPLES :

Mouhammadou, Mamadou, Modou au lieu de Mouhammad
 Aboubacar, Boubacar, Babacar, Bocar, au lieu de Abu Bakr
 Alioune, Aliou au lieu de Ali
 Oumar, Omar, au lieu de Umar
 Fatoumata, Fatimata, Fatou, au lieu de Fatima
 etc ...

2.2.3. - L'Héritage du Christianisme.

L'avènement du Christianisme au Sénégal s'est fait avec l'infiltration occidentale au 14^e siècle par les Portugais. Ces derniers s'étaient investis d'une mission "civilisatrice" et d'évangélisation. L'esprit de croisade dominant au départ, ils ont essayé de convertir, de "récupérer" les païens et les athées qui avaient résisté à l'Islam ; à cet effet, ils ont pénétré par la côte vers l'intérieur du pays. Cette politique d'évangélisation n'a pas très bien marché parce qu'elle a été reléguée au second plan par le commerce florissant des esclaves : le noir était devenu plutôt un gibier et non un homme à qui on devait apporter les "bienfaits de la civilisation". Outre trois siècles d'écart entre l'arrivée des Arabes et celle des Occidentaux, cette situation explique en partie le retard accusé par le Christianisme sur l'Islam, illustré par les chiffres suivants qui traduisent en pourcentage la disparité entre les deux religions :

83 % de musulmans
 6 % de chrétiens
 7 % d'animistes

De même que pour l'islamisation, les missionnaires ont attribué des noms de baptême tirés de la Bible : "the missionaries prohibited the use of indigenous names, ... and encouraged the use only of names of saints and martyrs - Peter, Paul, Silas, Sebastian, Mary and others". (14)

Nous pouvons constater que ces deux religions monothéïstes n'ont affecté que les prénoms alors que le nom est resté intact. Nous pouvons d'ores et déjà donner la composition du nom sénégalais.

2.2.4. - La structure des noms sénégalais.

Le nom sénégalais est composé d'une manière générale:

- d'un patronyme ou nom de famille, réminiscence du passé, de la tradition, facteur déterminant l'appartenance à une famille et de perpétuation de cette dernière ; il permet à l'individu de s'identifier ; il est unique ;

- d'un ou plusieurs prénoms, héritage de trois religions ; à travers le prénom, on honore souvent un Prophète, un Saint ou une personne chère qui le portait précédemment. Dans les deux cas, prénom et nom jouent un rôle important, non négligeable. A titre d'exemple, voici quelques noms sénégalais :

Alioune (prénom) DIAO (nom) : deux éléments = prénom + NOM

Saliou Momar (prénoms) DIENG (nom) : trois éléments =
deux prénoms + NOM

Il est des cas où le deuxième prénom est un nom familial qui est souvent lié au premier.

Exemple :

Fatou (1er prénom) Kiné (2e prénom = prénom familial qui, à notre connaissance n'a pas de signification particulière) DIAO (nom).

Malgré la disparition progressive des prénoms traditionnels, voici quelques exemples de noms typiquement sénégalais :

Coumba Ndoffène (2 prénoms traditionnels) DIOUF (nom)

Les noms sénégalais sont tous établis selon le modèle prénom (s) + NOM qui a été institué après l'indépendance dans un souci d'harmonisation.

On rencontre souvent devant les prénoms sénégalais des éléments qui, à l'origine, étaient ajoutés par respect pour un membre de la famille ou pour des personnages religieux ; par la suite, à force de les utiliser, ils sont devenus des prénoms (rattachés à d'autres prénoms ou utilisés seuls - voir 3.8).

Exemple :

- . Ndèye signifie mère ; on le retrouve devant les noms des filles :
Ndèye Awa DIAO
- . Papa ou Pape signifie père :
Papa Guèye NDIAYE
- . Mame, utilisé pour dire grand-père ou grand-mère :
Mame Nguissaly DIAO
- . Cheikh, Serigne, Seydina, Khalifa, sont des titres qui accompagnent les noms des grands personnages religieux ; El Hadj est un titre donné à une personne ayant accompli le pèlerinage à la Mecque ; le féminin est Adja :

Cheikh Ahmadou Bamba MBACKE
Serigne SAMB
Adja Ndèye Boury NDIAYE

Les noms sénégalais sont établis selon le modèle prénom (s) + NOM ; ce modèle a été institué après l'indépendance, dans un souci d'harmonisation ; il a été notifié par le décret présidentiel n° 63-448 du 3 juillet 1963 sur la disposition et l'écriture du prénom et du nom ; il dit dans son Article 1 :

"Dans tous les actes officiels, décrets, arrêtés, décisions, dans toutes les correspondances et tous les documents administratifs, lorsque les prénoms et noms de personnes mentionnés dans lesdits actes, correspondances et documents sont juxtaposés, le prénom doit obligatoirement figurer en lettres minuscules avant le nom, lui-même en majuscules." (15)

Dans ce décret, toutes les autres publications non administratives ont été oubliées mais cela n'empêche pas qu'il soit appliqué, à la lettre par les éditeurs, la population.

Un second changement intervenu après l'indépendance concerne la transcription des noms propres sénégalais en français ; ce changement est rendu effectif grâce à la loi n° 74-57 du 28 novembre 1974. (16)

Avec ces deux dispositions légales et administratives, un non-Sénégalais peut déjà avoir une idée sur l'agencement des noms du pays. La connaissance d'autres éléments sur la dation et sur les différents types de noms contribuerait à mieux comprendre la composition des noms d'auteurs sénégalais en vue de leur catalogage.

2.2.5. - Le choix et l'imposition du nom : Le Baptême WOLOF .

Nous avons choisi de ne parler que de la dation ou encore l'imposition du nom chez les Wolofs (ethnie musulmane à 90 %) parce que c'est celle à laquelle nous appartenons, donc celle que nous connaissons le mieux.

La cérémonie du baptême est celle durant laquelle le nouveau-né reçoit religieusement son nom. Elle a lieu le huitième jour qui suit la naissance ; jusqu'à cette période, l'enfant est considéré comme un étranger sans nom ; en lui donnant un prénom et un nom, on lui permet de prendre sa place dans la famille. Comme nous l'avons déjà dit, le nouveau-né porte théoriquement le nom de son père ou de sa mère selon qu'il se trouve dans une famille à structure patrilinéaire ou matrilinéaire. Le patronyme étant acquis d'office, la cérémonie sera surtout celle de la dation du prénom à l'enfant.

Concernant le choix du prénom, généralement le père est souverain. Mais il y a des cas où la coutume intervient ; là, le choix est presque imposé dans la mesure où il existe une hiérarchisation, un ordre de préséance parmi les membres de la famille (élargie) qui sont susceptibles de donner leur nom. La coutume fait souvent force de loi et on est tenu de la respecter pour peu qu'on y croit.

Dans tous les cas, le prénom n'est connu que d'un nombre infime de personnes pour ne pas dire du père uniquement ; il ne sera révélé qu'au dernier moment et en aparté à l'Imam de la mosquée du quartier qui dirige la cérémonie. Pour revenir à cette dernière, elle débute assez tôt le matin ; l'enfant est généralement tenu par sa "Badiène" (17) ou par la marraine choisie ; ils sont tous deux couverts d'un pagne ; auprès de la femme, on prépare un récipient dans lequel se trouvent les éléments

symboliques suivants : une bague d'argent, deux noix de kola (rouge et blanche), du coton et du mil ; la signification de tous ces symboles est donnée par I. Madubuike : "The red kola nut signifies long life, the white kola signifies good luck, and the suna (18) and cotton blessing (19)".

Nous ajouterons à ces explications que la bague d'argent protège l'enfant contre le mauvais oeil et les mauvaises langues.

Après avoir récité des prières, l'Imam souffle le nom dans l'oreille du nouveau-né pour le fixer dans son esprit puis l'annonce à l'assistance ; simultanément, un bélier est égorgé en sacrifice. La dernière opération consiste dans le rasage des cheveux de l'enfant par la "badiène" ou la marraine ; le tout finit par des festivités durant le reste de la journée. On constatera que pour une société musulmane, la cérémonie est en fait un mélange d'animisme et d'Islam, ce qui ne manque pas de poser des problèmes entre intégristes et habitués de ces pratiques.

3. LES DIFFERENTS TYPES DE NOMS ET PROPOSITIONS POUR LEUR CATALOGAGE.

Nous rappelons que le décret de 1963 établissait l'ordre dans lequel les noms sénégalais devaient être dits et écrits : prénom (s) et PATRONYME.

Si le nom est constitué uniquement des deux éléments (prénom + NOM) et s'il est écrit conformément au décret, aucun problème ne devrait se poser car le prénom viendra toujours avant le nom et sera écrit en minuscules, tandis que le patronyme sera en lettres capitales. Là où le problème se corse, c'est quand la typographie n'est pas respectée et quand on est en présence de situations qui sortent du cadre du décret de 1963. Nous allons étudier cas par cas les différents types de noms qu'on peut trouver au Sénégal et faire des propositions pour leur catalogage.

3.1. UN SEUL PRENOM ET UN SEUL NOM .

C'est le cas le plus simple ; le seul et unique point d'accès est le deuxième élément :

EXEMPLE :

Nom de l'auteur : Abbas DIAO
Vedette : DIAO, Abbas ou Diao, Abbas (20)

3.2. UN PRENOM ET UN NOM DONT L'ORDRE EST INVERSE.

Le nom est à la place du prénom et vice versa (cet ordre était en vigueur avant 1963) ; dans ce cas, il faudra déterminer le bon ordre et le restituer ; cela sera possible avec une consultation d'une liste de patronymes sénégalais. Dans ce cas, nous avons un exemple flagrant : celui du romancier et cinéaste sénégalais : Ousmane Sembène, catalogué à OUSMANE comme patronyme dans le catalogue BN ce qui est faux, la vraie vedette est :

SEMBENE, Ousmane ou Sembène, Ousmane.

3.3. PLUSIEURS PRENOMS ET UN NOM.

C'est un cas important à signaler parce qu'une confusion peut toujours s'installer dans l'esprit du catalogueur non avisé ; quel que soit le nombre de prénoms, le dernier élément est toujours retenu comme entrée, tout le reste étant rejeté après la virgule :

Exemple :

pour les noms suivants :

El Hadj Assane Marokhaya Samb

Amadou Moustapha Wade

les vedettes seront :

SAMB, El Hadj Assane Marokhaya ou Samb, El Hadj Assane Marokhaya.

WADE, Amadou Moustapha ou Wade, Amadou Moustapha.

3.4. UN PRENOM ET DEUX NOMS, L'UN JOUANT LE ROLE DE DEUXIEME PRENOM.

Cet exemple est fréquent dans les noms sénégalais ; on prend tous les éléments du nom de la personne qui donne le sien à l'enfant, auxquels on ajoute le patronyme. Pour le catalogage, c'est le dernier élément, donc le second patronyme qui sera retenu.

Exemple :

nom de l'auteur : Papa Guèye Ndiaye

vedette : NDIAYE, Papa Guèye

N.B. Certaines femmes écrivains se trouvent dans une situation similaire avec l'adjonction du nom de leurs maris aux leurs ; lorsqu'elles font des publications, elles le font sous leurs noms de jeunes filles (parfois aussi sous le nom du mari) ; de ce fait, le nom du mari est intercalé entre le prénom et le patronyme de la femme. Les écrivains Aminata (SOW) Fall et Annette (MBAYE) d'Erneville sont respectivement Madame Sow et Madame Mbaye ; on trouve dans les catalogues d'éditeurs ces deux personnages de la littérature sénégalaise entrés :

soit à : Sow Fall, Aminata ou à Fall, Aminata Sow

soit à : Mbaye d'Erneville, Annette ou à d'Erneville, Annette Mbaye (21)

Dans leur vie professionnelle, à travers les médias, ces femmes répondent à l'usage de leurs deux noms qui sont pris ainsi comme des noms composés mais liés par un trait d'union imaginaire. En tenant compte de ces constatations, nous proposons pour le catalogage des femmes écrivains mariées que les deux noms soient utilisés comme noms composés :

Exemple :

. SOW FALL, Aminata

. MBAYE D'ERNEVILLE, Annette

avec la possibilité de faire des renvois :

Exemple :

- . FALL, Aminata Sow voir SOW FALL, Aminata
- . ERNEVILLE, Annette Mbaye d' voir MBAYE D'ERNEVILLE, Annette

3.5. DEUX PATRONYMES, L'UN SERVANT DE PRENOM.

Le bibliothécaire peut être en face d'une monographie dont le nom de l'auteur est constitué de deux patronymes ; une confusion peut s'installer au moment de déterminer lequel des deux est le réel nom, surtout après avoir consulté la liste des patronymes (22) dans laquelle on aura vu les deux ; si la typographie n'est pas respectée, l'ordre sera déterminant et le deuxième patronyme sera la vedette :

Exemple :

nom de l'auteur : Dieng Diop

vedette : DIOP, Dieng

Renvoi nécessaire : DIENG, Diop voir DIOP, Dieng

3.6. LES CAS D'HOMONYMIE.

Il est très facile de trouver, dans une grande famille sénégalaise, plusieurs personnes portant les mêmes prénoms et noms. Ceci s'explique par le fait suivant : s'il y a eu dans la famille un père, une mère, un grand-père, ou un oncle, etc ... qui a marqué son passage sur terre par sa bonté, sa générosité, sa sagesse, chaque membre qui aura un enfant lui donnera le nom de la personne en question : pour témoigner de la reconnaissance, de la sympathie et surtout pour que l'enfant soit comme cette personne. A ce sujet, on dit d'ailleurs que l'enfant héritera de sept traits de caractère du personnage dont il porte le nom ; ces traits de caractère pouvant être aussi positifs que négatifs, les gens se gardent toujours de donner à leurs enfants des noms de personnes "mal vues" dans la société.

Prenons l'exemple de notre famille : nous sommes quatre à porter le même nom : Abbas DIAO. La situation n'est pas gênante tant que chacun de nous est chez lui ; mais dès que nous nous présentons en même temps dans une cérémonie familiale, la confusion s'installe aussitôt que le nom est prononcé. Le même phénomène se retrouve de façon générale dans d'autres familles et dans d'autres couches de la population sénégalaise ; plusieurs individus peuvent ainsi porter le même nom sans avoir de liens de parenté, tout simplement parce qu'il existe des prénoms et des noms très courants. Exemple pour les prénoms : Mamadou, Abdoulaye, Ibrahima, Cheikh, Fatou, Aminata, Aïda (chez les femmes)

Exemple pour les noms : NDIAYE, DIOP, FALL, MBAYE.

Pour individualiser chacun des homonymes, on ajoute de plus en plus à la suite du nom des enfants le prénom d'un des parents (père ou mère). Nos grands-parents utilisaient cette pratique pour différencier deux personnes, mais c'était le nom du village ou de la ville d'origine qui était ajouté.

Exemple :

On dira :

Abbas DIAO Gnagna

Abbas DIAO Aïda

Abbas DIAO Marie

Abbas DIAO Khardiata

) dans cet exemple, ce sont les noms de nos mères respectives qui ont été ajoutés.

On remarquera que le concept "fils de" est sous-entendu.

Ces appellations peuvent rester uniquement dans le cadre familial. Par contre, elles peuvent être institutionnalisées, acceptées par l'état-civil, donc inscrites sur les bulletins de naissance, toujours après le prénom et le nom. La difficulté sera de déterminer le patronyme dans le lot en faisant la décomposition du nom et en déterminant à partir de la liste le patronyme.

Exemple :

Ousmane Diaou Nguissaly est composé de :

- . Ousmane : prénom de baptême
- . DIAO : patronyme
- . Nguissaly : prénom du père (ajouté pour lever une homonymie)

La vedette sera : DIAO, Ousmane Nguissaly.

Si pour le catalogage, il n'y a pas d'autre moyen de différenciation, il faudra ajouter les dates de naissance et de mort des personnes entre parenthèses.

Exemple :

DIAO, Amadou Moustapha (1947-1981)

DIAO, Amadou Moustapha (1934 --)

3.7. LES PSEUDONYMES.

Dans la littérature sénégalaise, l'usage des pseudonymes n'est pas un fait habituel, néanmoins on en rencontre. Il existe deux sortes de pseudonymes :

3.7.1. - L'auteur a adopté un nom pour ses écrits.

Exemple :

L'auteur s'appelle Moussa Ly Sangaré ; après quelques publications sous ce nom, il opte pour le pseudonyme de Dono Ly Sangaré ; pour le catalogage, il y aura deux vedettes et deux renvois d'orientation :

meilleurs
Velettes : SANGARE, Moussa Ly
 SANGARE, Dono Ly

Renvois : Sangaré, Moussa Ly voir aussi Sangaré, Dono Ly
 Sangaré, Dono Ly voir aussi Sangaré, Moussa Ly

3.7.2. Le second cas de pseudonymie est un nom symbolique, conjuratoire sous forme d'un mot, d'une expression utilisés dans plusieurs ethnies comme signes antinomiques de la mort. Il arrive dans certains ménages que la mère voit ses enfants mourir souvent en bas âge, comme si une malédiction les suivait. Pour conjurer ce sort, la coutume veut que la mère donne un nom bizarre, quelconque, ou le nom du totem de l'ethnie au prochain enfant, qu'elle fasse semblant de se désintéresser de lui afin que les mauvais esprits en fassent de même et le laissent vivre. C'est cela qui fait qu'on trouve des noms du genre :

Exemple :

- Chez les Sérères : "Minyane" = celui qui dure
 "Mofi" = reste
- Chez les Wolofs : "Doufi yendou" = ne passera pas la journée
 "Amulyakar" = il n'a aucun espoir (sous-entendu de vie)
 "Bougouma" = je n'en veux pas
 "Sagar" = chiffon
 "Mbossé" = reptile de la famille des varans qui est le totem des ressortissants de la région du Sine-Saloum.
 "Yakham" = toi seul sais
 "Ken Bugul" (23) = personne n'en veut
 "Yadikone" = tu étais déjà venu.

N.B. Ces noms cojuratoires sont les plus utilisés chez les Wolofs.

Ces pseudonymes cachent souvent un prénom mais parfois ils sont pris comme prénom réel.

Exemple : Yakham NDOYE

Si les pseudonymes figurent tels quels sur une monographie, ils seront pris en entier, sinon on leur enlèvera toute signification.

Exemple :

Amul Yakar sera catalogué : AMUL YAKAR

(Ben) Bugul est le pseudonyme choisi par une femme, auteur du roman sénégalais "Le Baobab fou" ; l'entrée se fera à : KEN BUGUL et non à Ken, Bugul comme nous l'avons déjà vu.

ou Bugul, Ken

Si l'auteur fait une publication sous son véritable nom, des renvois seront nécessaires du nom vers le pseudonyme et du pseudonyme vers le nom.

Si un patronyme suit le pseudonyme, l'entrée se fera incontestablement au patronyme.

A moins d'une indication de la part de l'éditeur, il n'y a aucun moyen pour un non-sénégalais de repérer ces noms. Tout au plus, on pourrait avoir des informations à travers la presse littéraire. Il faut signaler que le Ministère de l'Éducation Nationale du Sénégal a en chantier un dictionnaire des auteurs qui pourrait être une source de renseignements très utile.

3.8. - LES NOMS DES PERSONNAGES RELIGIEUX.

Il existe au total cinq confréries (24) religieuses au Sénégal ; à l'origine de chacune d'elles, il y a eu un guide spirituel qui en est le fondateur. Par respect, les fidèles s'adressent à ces hommes en utilisant devant leurs noms des titres comme : Serigne, Cheikh, Seydina, Khalifa ; le titre est généralement utilisé avec le ou les prénoms du personnage et donne une appellation commune :

Exemple :

Le fondateur du Mouridisme s'appelle Ahmadou Bamba MBACKE ;

Il est communément appelé Serigne Bamba

Cheikh Ahmadou Bamba

Khadimou Rassoul (serviteur du Prophète)

Khadim

Certains de ces personnages religieux ont laissé des écrits en Arabe ; ils peuvent aussi faire l'objet de biographies ou de traductions ; des entrées à leurs noms sont nécessaires dans un catalogue auteurs ou matières. Pour un usage international, nous proposons pour le catalogage une forme de vedette proche de celle proposée par la norme française Z 44061 pour les religieux, c'est-à-dire de mettre en vedette le patronyme réel suivi du ou des prénoms et du titre avec entre parenthèses le nom de la confrérie à laquelle appartient le personnage :

Exemple :

MBACKE, Serigne Ahmadou Bamba (Mouride)

THIAW, Seydina Mouhammadou Limamou Laye (Layène)

Il s'agira par la suite de faire les renvois de toutes les formes non retenues vers la vedette pour orienter les lecteurs.

3.9. - L'UTILISATION DE L'APOSTROPHE DANS LES NOMS SENEGALAIS.

Les noms composés et les noms à particule n'existent pas au Sénégal. Par contre, on rencontrait devant certains noms de personnes (et de villes) les consonnes nasalisées M', N', dont la prononciation n'était pas très évidente chez les non-sénégalais. Les déformations dans la prononciation, des altérations dans la transcription on fait adopter la loi n° 74-57 du 28/11/1974 par l'Assemblée Nationale du Sénégal "pour réparer ces erreurs matérielles" (25) ; l'article 4 de cette loi sur la transcription des noms propres sénégalais en français dit : "L'utilisation des apostrophes dans la transcription des consonnes nasalisées et initiales est proscrite". (26)

La suppression de l'apostrophe facilite le classement des fiches dans le catalogue car la discontinuité sera évitée.

Exemple :

Les noms suivants :	M'BAYE	deviennent	MBAYE
	M'BENGUE		MBENGUE
	M'BODJ		MBODJ
	M'BOW		MBOW
	N'DAO		NDAO
	N'DIAYE		NDIAYE
	N'DIONE		NDIONE
	N'DECKY		NDECKY
	N'DOUR		NDOUR
	N'DOYE		NDOYE
	N'GOM		NGOM

etc ...

3.10. - LES NOMS D'ORIGINE ETRANGERE.

Conséquences de l'esclavage et de la colonisation, on les retrouve dans le milieu sénégalais. Par ailleurs, sa réputation de terre de "Teranga", de terre hospitalière, a fait du Sénégal un pays d'accueil pour de nombreux étrangers qui, à la longue, finissent par s'établir définitivement et adoptent la nationalité. Il ne faudrait donc pas s'étonner d'entendre ou de lire des noms à consonnance française, anglo-américaine, antillaise, portugaise, libano-syrienne, etc ...

Exemple :

Bassirou JOHNSON
 Lucien LEMOINE
 Etienne CARVALHO
 Hussein WEYZANI
 Jean COLLIN

Quelle que soit l'origine du nom, la déclaration de naissance ou la carte nationale d'identité de l'individu sera établie selon le décret de 1963, c'est-à-dire : prénom (s) et NOM. Ainsi, pour leur catalogage, ils seront traités comme les noms sénégalais.

3.11. - LES NOMS D'AUTEURS MALIENS, GAMBIENS, GUINEENS.

La proximité de ces trois pays (deux ont une frontière commune avec le Sénégal, le troisième est enclavé dans le Sénégal) a permis de fortes pénétrations de populations de part et d'autre des frontières. La conséquence directe de ces contacts est le métissage qui en a résulté malgré quelques différences au niveau culturel ; cela a été facilité par le fait qu'il y a eu le même colonisateur et que ce sont des pays musulmans. On trouve, par conséquent, au Mali et en Guinée, des prénoms et des noms comme on en rencontre au Sénégal.

Exemple :

CAMARA, DIALLO, TOURE, SYLLA, etc ... pour la Guinée

KEÏTA, LY, BA, TRAORE, etc ... pour le Mali.

Pour le catalogage, on peut bien étendre notre projet de norme à ces pays puisque les structures des noms sont les mêmes.

Pour ce qui est de la Gambie, les mêmes règles peuvent être appliquées aussi. Seulement, un autre problème va se poser parce que les Gambiens ont commencé à "angliciser" leurs noms et prénoms et à les transcrire d'une manière différente de la nôtre.

Exemple :

Là où le Sénégal écrit NDIAYE, la Gambie écrira N'JIE

" " " " " DIOP, " " " JOB

" " " " " DIALLO, " " " JALLOW

ETC ...

CONCLUSION

Au stade de développement où se trouve actuellement les sciences de l'information, le problème du catalogage des noms d'auteurs africains ne se serait pas posé s'il avait existé une norme dont les professionnels, les bibliothécaires et documentalistes pourraient s'inspirer pour traiter les ouvrages provenant de l'Afrique. C'est dans le souci de remédier à cette situation et dans l'espoir de faire des émules dans d'autres pays que nous avons réalisé ce mémoire qui peut servir de palliatif, du moins pour ce qui est des auteurs sénégalais.

Les lacunes constatées au niveau du traitement des noms africains soulèvent encore une fois le problème de l'élaboration de normes nationales ou même régionales puisque certains pays ont beaucoup d'éléments en commun (exemple du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée et du Mali, dans lesquels on trouve les mêmes noms). A un autre niveau, les bibliothécaires africains, ils sont assez nombreux, peuvent voir leur professionnalisme mis en cause dans la mesure où ils ne font aucun effort pour la bonne marche de la bibliothéconomie africaine (pas de publications, pas de rencontres, etc ...) qui a ses spécificités. Par ailleurs, des fichiers d'autorité nationaux pour les noms de personnes pourraient être établis pour chaque pays africain à la grande satisfaction de tous les bibliothécaires. C'est un travail de longue haleine nécessitant des discussions, des échanges et une collaboration interprofessionnelle très serrée et qui a été réalisé dans beaucoup de pays. A l'instar de ces pays, nous pourrions nous aussi le faire grâce à nos associations professionnelles mais à la condition qu'elles soient aussi structurées, dynamiques et disponibles que celles des autres pays. Cette perspective ajoutée à tant d'autres devrait contribuer à faire gagner à l'Afrique une place plus honorable dans le domaine des sciences de l'information.

LISTE D'AUTORITE DES NOMS D'AUTEURS SENEGALAIS

Pour établir cette liste, nous avons dépouillé les catalogues :

- . des Nouvelles éditions africaines année 1985-1986
- . des Editions Saint-Paul 1980
- . de Présence africaine 1984
- . de l'Harmattan 1986
- . de Karthala 1986

Les Patronymes sont écrits en lettres capitales.

A.

ANDRADE, Elisa

B.

BA, Mariama

BA, Mouhammadou Fily

BA, Ngagne

BA, Souleymane

BA, Oumar

BA, Tamsir Ousmane

BA, Thierno

BADIANE, Cheikh

BALDE, Mamadou Saliou

BARRY, Alphâ Niaky

BARRY, Boubacar

BEYE, Alioune Badara

BOYE, Abdel Kader

BRIERRE, Jean-François

C.

CAMARA, Camille
CAMARA, Diallo
CISS, Jean Guéré^m
COLY, Adam Loga
COULIBALY, Doudou

D.

DIA, Amadou Cissé
DIA, Cheikh
DIA, Fadel
DIA, Iba
DIA, Mamadou
DIA, Malick
DIAGNE, Amadou Mapaté
DIAGNE, Léon Sobel
DIAGNE, Pathé
DIAITE, Moustapha
DIAKHATE, Lamine
DIALLO, Bakary
DIALLO, Ibrahima
DIALLO, Mamadou
DIALLO, Nafissatou
DIARRA, Mamadou
DIENE , D.
DIENG, Amady Aly
DIONE, Djibril
DIONG, Cheikhou Oumar
DIOP, ABdel Aziz Mayoro
DIOP, Abdoulaye Bara
DIOP, Alioune
DIOP, Birago
DIOP, Boubacar Boris
DIOP, Cheikh Anta
DIOP, David Mandessi
DIOP, Majhemout
DIOP, Mamadou

DIOP, Mamadou Traoré

DIOP, Ousmane Blondin

DIOP, OUSMANE Socé

DIOP, Pape Pathé

DIOUF, Bara

DIOUF, Doudou Biram

DIOUF, Makhtar

DOUKOURE, Abdoul

DUGUAY-CLEDOR, Amadou,

ou

DUGUE-CLEDOR, Amadou

) voir NDIAYE, Amadou
Duguay-Clédor

E.

EL NABELIOUN, Haïdar voir aussi HAÏDAR, Nabil Ali

ERNEVILLE, Annette Mbaye d' voir MBAYE D'ERNEVILLE, Annette

F.

FALL, Abdel Kader

FALL, Aminata Sow voir SOW FALL, Aminata

FALL, Arame

FALL, Bilal

FALL, Ibrahima

FALL, Kiné Kirama

FALL, Malick

FALL, Marouba

FALL, Ndiaga

FAYE, Abdoulaye

FAYE, Louis Diène

FAYE, N.G.M.

FOFANA, A.

G.

GASSAMA, Makhily

GAYE, Mamadou

GOUNDIAM, Ousmane

GUEYE, Asse
 GUEYE, El Hadj Sakhir
 GUEYE, Lamine
 GUEYE, Moustapha
 GUEYE, Youssouf
 GUISSSE, Youssouf Mbargane

H.

HAIDAR, Nabil Ali voir aussi EL NABELIOUN, Haïdar

J.

JOHEIR, Hussein Moussa

K.

KA, Abdou Anta
 KA, Aminata Maïga
 KA, Cheikh
 KANE, Cheikh Hamidou
 KANE, Elimane
 KANE, Mohamadou
 KANE, Mouhamed Moustapha
 KANE, Oumar
 KANOUTE, Dembo
 KEBE, Mbaye Gana
 KEBE, Papa Samba
 KEN BUGUL pseud. de MBAYE Mariétou
 KHANE, Babacar

L.

LEMOINE, Lucien
 LO, Magatte
 LO, Mamadou
 LY, Abdoulaye
 LY, Ibrahima

LY, Madeleine

M.

MBACKE, Mame Seck

MBAYE, Amina Sow

MBAYE, Kéba

MBAYE, Mariétou voir KEN BUGUL

MBAYE D'ERNEVILLE, Annette

MBENGUE, Ibrahima

MBENGUE, Mamadou Seyni

MBENGUE DIAKHATE, Ndèye Coumba

MBODJ, Chérif

MBOW, Amadou Makhtar

N.

NDAO, Abib

NDAO, Cheikh Aliou

NDAO, El Hadj

NDAW, Alassane

NDIAYE, Abdou Massata

NDIAYE, Adja Ndèye Boury

NDIAYE, Alphonse Raphaël

NDIAYE, Amadou

NDIAYE, Amadou Duguay-Clédor

NDIAYE, Cathérine

NDIAYE, Guédél

NDIAYE, H.

NDIAYE, Jean-Pierre

NDIAYE, Mamadou

NDIAYE, Mamadou Djibril

NDIAYE, Massata Abdou

NDIAYE, Nadiour

NDIAYE, Oumar Leyti

NDIAYE, Papa Guèye

NDIAYE, Sada Hubert voir aussi NDIAYE, Sada Weïndé

NDIAYE, Sada Weïndé

NDIAYE, Théodore Ndok

NDIAYE SOW, Fatou
 NDIONE, Abasse
 NDONG, Assane
 NDONGO, Amadou Moctar
 NDONGO, Sally
 NDOYE, Mariama Mbengue
 NGOM, Amadou Guèye
 NGOM, Mbissane
 NIANE, Bocar
 NIANE, Djibril Tamsir
 NIANG, Habib
 NIANG, Lamine

S.

SADJI, Abdoulaye
 SALL, Amadou Lamine
 SALL, Djibril
 SALL, Ibrahima
 SALL, Serigne Mbaye
 SAMB, Amadou
 SAMB, Amar
 SAMB, El Hadj Assane Marokhaya
 SANGARE, Dono Ly voir aussi SANGARE, Moussa Ly
 SANGARE, Moussa Ly
 SANKALE, Marc
 SARR, El Hadj Malick
 SARR, Moustapha
 SECK, Assane
 SECK, Cherif Adramé
 SECK, Ibrahima
 SEMBENE, Ousmane
 SENE, Alioune
 SENE, El Hadj Ameth Khoury
 SENE, Mamadou
 SENE, Mbacké
 SENHOR, Lamine

SENGHOR, Léopold Sédar
 SEYE, Ibrahima
 SIGNATE, Ibrahima
 SINE, Babacar
 SOCE, Ousmane voir DIOP, OUSmane Socé
 SOURANG, Ibrahima
 SOW, Alpha Ibrahim
 SOW, Aminata Mbaye
 SOW, Charles Cheikh
 SOW, Fatou
 SOW, Fatou Ndiaye voir NDIAYE SOW, Fatou
 SOW Ibrahima
 SOW, Mamadou
 SOW, Samba
 SOW FALL, Aminata
 SY, Amadou Abel
 SY, Boubacar
 SY, Cheikh Tidiane
 SY, Seydou Madani
 SYLLA, Assane
 SYLLA, Yéro

T.

TALL, Chérif
 THIAM, Awa
 THIAM, Doudou
 THIAM, Iba Der
 TRAORE, Bakary
 TRAORE, Seydou
 TURPIN, Marie-Rose

W.

WADE, Abdoulaye
 WADE, Ahmadou Moustapha

WADE, Assane

WADE, Moustapha

WANE, Abdoul Baila

WANE, Yaya

WILLANE, Oumar

NOTES

- 1 - INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS. Names of persons : national usage for entry in catalogues. London, IFLA International Office for UBC, 1977.
- 2 - Idem
- 3 - Il existe depuis 1987 en France de nouvelles lois autorisant à accoler au nom du père le nom de la mère dans le nom de l'enfant.
- 4 - Agossou, M.J. Nom africain, baptême chrétien. Forêts et savanes pp. 6-20, n° 22, 1972-1973.
- 5 - Idem
- 6 - Ethnie et langue du Sénégal
- 7 - Madubuike, I. A Handbook of African names. Washington, Three Continents Press, 1976.
- 8 - Idem
- 9 - Diouf, L. Symbolisme africain de la naissance et baptême chrétien. Le Calao, pp 3-9, n° 26, vol. 2
- 10 - Agossou, M.J. Nom africain, baptême chrétien - Forêts et savanes, pp 6-20, n° 22, 1972-1973.
- 11 - Cf. en annexe la liste des patronymes selon les ethnies et sous-groupes ethniques.
- 12 - Madubuike, I. A Handbook of African names. Washington, Three Continents Press, 1976.
- 13 - P.S.L. : paix sur lui, formule qui accompagne toujours le nom du Prophète M uhammad dans le Coran.
- 14 - Madubuike, I. A handbook of African names. Washington, Three Continents Press, 1976.
- 15 - Fontvieille, J. Les noms des écrivains d'Afrique Noire : essai de catalogographie. Dakar, Université de Dakar, 1968.
- 16 - Journal Officiel de la République du Sénégal, p. 1960, n° 4393, 1974 (cf. photocopie en annexe).
- 17 - Soeur paternelle qui joue un rôle capital dans les cérémonies familiales au Sénégal, surtout lors du mariage et du baptême.
- 18 - "Suna" est une variété de mil cultivé au Sénégal.
- 19 - Madubuike, I. A handbook of African names. Washington, Three Continents Press, 1976.

- 20 - Nous avons opté pour les deux écritures (capitales et minuscules) pour pouvoir rendre les prononciations exactes, aussi pour tenir compte des nouvelles normes françaises.
- 21 - Elle a fait des publications sous le nom d'Annette Mbaye et sous celui d'Annette Mbaye d'Erneville.
- 22 - Cf. liste des patronymes en annexe.
- 23 - Magnier, B. Ken bugul ou l'écriture thérapeutique. Notre librairie, pp 151-153, n° 81, 1985.
- 24 - Confréries : Mouride, Tidiane , Niassène, Layène, Khadrya.
- 25 et 26 - Journal Officiel de la République du Sénégal, p. 1960, n° 4393, 1974.
- 27 et 28 - Sources : Archives culturelles du Sénégal (A.C.S.), 77, avenue A. Peytavin - Dakar (SENEGAL).
- 29 - Certains patronymes ont deux orthographes différentes.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies :

- . Fontvieille, J. Les noms des écrivains d'Afrique Noire : essai de catalographie. Dakar, Université de Dakar, 1968.
- . Houis, M. Les noms individuels chez les Mosi. Dakar, IFAN, 1963.
- . IFLA. Names of persons : national usage for entry in catalogues. London, IFLA International Office for UBC, 1977.
- . Madubuike, I. A Handbook of African names. Washington, Three Continents Press, 1976.
- . Tiérou, A. Le nom africain ou langage des traditions. Paris, Maisonneuve et Larose, 1977.

N.B. : L'ouvrage de J. Fontvieille contient une importante bibliographie.

Articles :

- . Agossou, M.J. - Nom africain, baptême chrétien. Forêts et savanes, pp 6-20, n° 22, 1972-1973.
- . Bonvini, E. Les noms personnels en Afrique Noire : approche méthodologique : bibliographie d'anthroponymie africaine. Afrique et langage, pp 5-39, 1975.
- . Diop Diongue, M. Pratiques et problèmes de catalogage au Sénégal.
- . Diouf, L. Symbolisme africain de la naissance et baptême chrétien. Le Calao, pp 3-10, n° 25, vol. 1, 1974.
- . Diouf, L. Symbolisme africain de la naissance et baptême chrétien. Le Calao, pp 3-9, n° 26, vol. 2, 1974.
- . Magnier, B. Ken Bugul ou l'écriture thérapeutique. Notre librairie, pp 151-153, n° 81, 1985.
- . Transcription des noms propres sénégalais en français. Journal Officiel de la République du Sénégal, p. 1960, n° 4393, 1974.

SIGLES

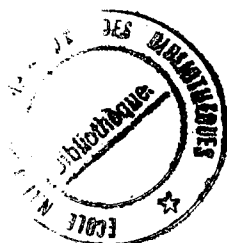
- A.C.S. = Archives Culturelles du Sénégal
- E.B.A.D. = Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar
- I.F.A.N. = Institut Fondamental d'Afrique Noire (devenu IFAN - Cheikh Anta DIOP)
- I.F.L.A. = International Federation of Library Associations
- I.S.O. = International Standard Organisation
- U.B.C. = Universal Bibliographic Control.

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	P. 1
<u>DEFINITION DU NOM</u>	P. 4
<u>CHAPITRE 1 - LE NOM DANS L'AFRIQUE TRADITIONNELLE</u>	P. 4
1.1. - Signification et fonctions du nom	P. 4
1.2. - Les différents types de noms	P. 6
1.3. - Le choix du nom	P. 7
<u>CHAPITRE 2 - LES NOMS AU SENEGAL : LEUR EVOLUTION</u>	P. 7
2.1. - Rappel historique	P. 7
2.2. - La situation actuelle	P. 8
2.2.1. - Le nom subsistance de la tradition	P. 8
2.2.2. - L'héritage de l'Islam	P. 8
2.2.3. - L'héritage du Christianisme	P. 9
2.2.4. - La structure des noms sénégalais	P. 9
2.2.5. - Le choix et l'imposition du nom : le baptême Wolof ..	P. 11
<u>CHAPITRE 3 - LES DIFFERENTS TYPES DE NOMS ET PROPOSITIONS</u> <u> POUR LEUR CATALOGAGE</u>	P. 12
3.1. - Un seul prénom, un seul nom	P. 12
3.2. - Un prénom et un nom dont l'ordre est inversé	P. 12
3.3. - Plusieurs prénoms, un nom	P. 13
3.4. - Un prénom et deux noms, l'un jouant le rôle de deuxième prénom	P. 13
3.5. - Deux patronymes, l'un servant de prénom	P. 14
3.6. - Les cas d'homonymie	P. 14
3.7. - Les pseudonymes	P. 15
3.7.1. - L'auteur a adopté un nom pour ses écrits	P. 15
3.7.2. - Le second cas de pseudonymie	P. 16
3.8. - Les noms des personnages religieux	P. 17
3.9. - L'utilisation de l'apostrophe dans les noms sénégalais.	P. 18
3.10. - Les noms d'origine étrangère	P. 18
3.11. - Les noms d'auteurs maliens, gambiens, guinéens	P. 19

TABLE DES MATIERES (SUITE)

<u>CONCLUSION</u>	P. 20
<u>LISTE D'AUTORITE</u>	P. 21
<u>NOTES</u>	P. 29
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	P. 31
<u>SIGLES</u>	P. 32
<u>ANNEXES</u>	



ANNEXES

LISTE ALPHABETIQUE DES ETHNIES ET
 SOUS-GROUPES DU SENEGAL

(27)

<u>NOM</u>	<u>LOCALISATION (REGIONS)</u>
Badiaranké	Tambacounda (Département de Kédougou)
Bainouk	Kolda, Ziguinchor
Balante	Kolda, Ziguinchor
Bambara	Tambacounda
Bassari	Tambacounda (Département de Kédougou)
Bédik	Tambacounda (Département de Kédougou)
Boïn	Tambacounda (Département de Kédougou)
Coniagui	Tambacounda (Département de Kédougou)
Créole	Ziguinchor
Diola	Kolda, Ziguinchor
Lébou	Dakar
Mancagne	Kolda, Ziguinchor
Mandingue	Kolda, Tambacounda
Manjaque	Kolda, Ziguinchor
Manoj	Kolda
Pépel	Ziguinchor
Poular (Peulh et Toucouleur)	Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda
Sérère	Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Thiès
Soninké	Saint-Louis, Tambacounda
Wolof	Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor.

NOMS PATRONYMIQUES SELON LES ETHNIES (28)

PATRONYMES BAINOUNK :

- . BIAGUI
- . BIAYE
- . CABO
- . COLY
- . DIANDY
- . DJIGHALY
- . MANE
- . SADIO

PATRONYMES BALANTE :

- . BIAYE
- . CAMARA
- . CISSE
- . DANFA
- . DIATTA
- . MANE
- . MANKALY
- . MANSALY
- . SADIO

PATRONYMES BAMBARA :

- . CISSOKHO (ou SISSOKHO) (29)
- . COULIBALY (ou KOULIBALY)
- . DAMBA
- . DIABAKHATE
- . DIABATE
- . DIABY
- . DIAKHABY
- . DIAKHATE
- . DIALLO
- . DIARRA
- . DIATTARA
- . DIOUTE
- . DOUMBOUYA (ou DOUMBIA)
- . DRAME
- . FOFANA
- . KABA
- . KANOUTE
- . KAÏRE
- . KONARE
- . KONATE
- . SAKHCA
- . SAMAKE
- . SANFOUNE

- . SANGARE
- . SAOUNERA
- . SIDIBE
- . TOURE
- . TRAORE
- . WAGUE
- . WATTARA (ou OUATTARA)

NOMS MATRONYMIQUES BASSARI :

- . BANGAR
- . BIANQUINCH
- . BIDIAR
- . BIES
- . BINDIA
- . BONANG
- . BOUBANE

PATRONYMES DIOLA :

- . BADIANE
- . BADJI
- . BASSENE
- . BOCANDE
- . BODIAN
- . CAMARA
- . COLY
- . DIADHIOU
- . DIANDY
- . DIATTA
- . DIEDHIOU
- . DIEME
- . DJIBA
- . GOUDIABY
- . MANE
- . MANGA
- . SADIO
- . SAGNA
- . SAMBOU
- . SANE
- . SENHOR
- . SONKO
- . TAMBA
- . TENDIN

PATRONYMES MANCAGNE :

- . BAMPOKI
- . BANKOU
- . BOISSY
- . CABOU
- . GNOUKY
- . KABELY
- . KASSOKA
- . KENDY
- . MANDIOUBA
- . MANDRAME
- . MANKABOU
- . NANCASSE
- . NTAP

PATRONYMES MANDINGUE :

- . BALDE
- . BAYO
- . BODIAN
- . CAMARA
- . CISSOKHO (ou SISSOKHO)
- . DABO
- . DAFFE
- . DAHABA
- . DANFA
- . DARRY
- . DIABATE
- . DIAMBAN
- . DIAME
- . DJITE
- . DOUMBOUYA (ou DOUMBIA)
- . DRAME
- . FADIABA
- . FADERA
- . FANE
- . FATADIO
- . FATY
- . GASSAMA
- . GNABALY
- . KEÏTA
- . KIDIERA
- . KOUYATE
- . MANDIAN
- . MANE
- . SAGNA
- . SANE
- . SANO
- . SONKO
- . TOURE

PATRONYMES MANJAQUE :

- . CORREA (ou COREA)
- . GOMIS
- . LOPY
- . MENDY
- . NDECKY
- . NTAB
- . TENDENG

PATRONYMES POULAR (PEULH ET TOUCOULEUR) :

- . AIDARA
- . AGNE
- . ATHIE
- . AW
- . BA
- . BAAL
- . BAAS (ou BASSE)
- . BAAR
- . BALDE
- . BARRO
- . BARRY
- . BASSOUM
- . BIRO
- . BOCOUM
- . BOUSSO
- . COULIBALY (ou KOULIBALY)
- . DEMBELE
- . DIEME
- . DIA
- . DIAKHOUMPA
- . DIAKO
- . DIALLO
- . DIAO (ou DIAW)
- . DIOP
- . DIOULDE
- . DIOUM
- . FALL
- . GACKOU
- . GADIO
- . GAYE
- . GUISSSE
- . HANNE
- . KA
- . KAMARA
- . KANE
- . KASSE
- . KEBE
- . KOUME
- . LAM
- . LY
- . MAAL
- . MBAAYE

- . MBAYE
- . MBOUP
- . MBOW (ou MBAO)
- . NDIAOLE
- . NDIAYE
- . NDIONG
- . NIANE
- . NIANG
- . PAM
- . SABALY
- . SAKHO
- . SALL
- . SAMBOU
- . SARE
- . SARR
- . SECK
- . SENGOTT
- . SOCK
- . SOUARE
- . SOUMARE
- . SOW
- . SY
- . SYLLA
- . TALL
- . TALLA
- . THIAM
- . THIMBO
- . THIOUB (ou THIOUBOU)
- . TOURE
- . WANE
- . WATT
- . WELE

PATRONYMES SERERE /

- . BAKHOUM
- . BASSE
- . BOB
- . CISS
- . DIAKHAM
- . DIEGUEME
- . DIENE
- . DIENG
- . DIOGOYE
- . DIOH (ou DIOKH)
- . DIOME
- . DIONE
- . DIOP

- . DIOUF
- . FAYE
- . GOUNDIAM
- . GNING (ou GNINGUE)
- . GOMAR
- . KAMA

- . KITAL
- . LOUM
- . MANE
- . MAR
- . MARONE
- . MBODJ
- . MBOUM
- . NDENE
- . NDIAYE
- . NDIME
- . NDIONE
- . NDIOR
- . NDONG
- . NDOUR
- . NGOM
- . NIANE
- . NIANGANE
- . SAGNE
- . SARR
- . SATHIE
- . SENE
- . SENGHOR
- . THIANDOUM (ou TIANDOUM)
- . THIAO (ou THIAW)
- . THIARE
- . THIOR
- . TIAKANE
- . TINE
- . TOP
- . YOUM

PATRONYMES SONINKE /

- . BA
- . BATHILY
- . BOMOU
- . CISSE
- . DAFFE
- . DEMBELE
- . DIA
- . DIABERA
- . DIABY
- . DIAGANA
- . DIAKHATE
- . DIAKO
- . DIALLO
- . DIANKHA
- . DIAOUNE (ou DIAWNE)
- . DIAWARA
- . DIOKHANE
- . DIOP
- . DJIMERA
- . FADE
- . FALL

- . FOFANA
- . GACKOU
- . GADIAGA
- . GASSAMA
- . GOUNDIABY
- . KAMARA
- . KANTE
- . KEÏTA
- . KOÏTA
- . KOME
- . KONATE
- . KONTE
- . KOSSORE
- . KOULIBALY
- . MAGASSOUBA
- . MAKALOU
- . MANGA
- . MANGARA
- . MANGASSA
- . MAREGA
- . NDIAYE
- . SAKHO
- . SAKLIBE
- . SIBY
- . SIDIBE
- . SINERA
- . SISSOKHO
- . SOUMARE
- . SOUMBOUNOU
- . SOW
- . SY
- . SYLLA
- . TANDIANG
- . THIAM
- . TIMERA
- . TOURE
- . TOUROGA
- . TRAORE
- . YAFFA
- . WAGNE

PATRONYMES WOLOF :

- . BAO
- . BARA
- . BEYE
- . BITEYE
- . BOUSSO
- . CAMARA
- . CISSE
- . DEME
- . DER
- . DIACK
- . DIAGNE
- . DIANE
- . DIAO (ou DIAW)
- . DIASSE
- . DIENE

- . DIENG
- . DIEYE
- . DIME
- . DIOKHANE
- . DIOLE
- . DIOP
- . DIOUCK
- . DIOUM
- . FALL
- . GAYE
- . GNING (ou GNINGUE)
- . GUENE
- . GUEYE
- . GUISSÉ
- . KEBE
- . KHOUMA
- . KOR
- . LEYE
- . LO
- . MBACKE
- . MBAYE
- . MBENGUE
- . MBOUP
- . NDAO (ou NDAW)
- . NDIAYE
- . NDIOUR
- . NDIR
- . NDOYE
- . NGUIRANE
- . NIANE
- . NIANG
- . NIASS (ou NIASSE)
- . PAYE
- . POUYE
- . SADJI
- . SALL
- . SALLA
- . SAMB (ou SAMBE)
- . SARY
- . SECK
- . SEYE
- . SINE
- . SYLLA
- . THIAM
- . THIANDOUM
- . THIAO (ou THIAW)
- . THIOUBOU
- . THIOYE
- . WADE



LOI n° 74-57 du 28 novembre 1974 relative à la transcription des noms propres sénégalais en français

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le colonisateur français, dans la transcription qu'il a effectuée dans sa langue des noms propres sénégalais, a commis d'assez nombreuses erreurs matérielles. La présente loi a pour objet de réparer ces erreurs matérielles en faisant en sorte que la transcription des noms propres sénégalais dans la langue officielle du pays soit la plus proche possible de leur prononciation réelle.

Si la fixation de l'orthographe des noms de lieu ne semble pas relever du domaine de la loi, il ne paraît pas en être de même en ce qui concerne les noms de personnes. En effet, l'article 56 de la Constitution précise que : « La loi fixe les règles concernant... la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et libéralités... ».

Il est difficilement contestable que l'orthographe du nom patronymique fait partie de l'état des personnes. D'ailleurs, l'article 2 du Code de la famille dispose :

« La personne s'identifie par son ou ses prénoms et par son nom patronymique.

« Le nom est attribué dans les conditions fixées par la loi... ».

Il ressort de ce qui précède que c'est bien par une loi que doit s'effectuer la réforme mentionnée ci-dessus.

La présente loi tend donc à fixer les règles de transcription des noms propres sénégalais, c'est-à-dire des prénoms comme des noms patronymiques et des noms géographiques, en français. Il convient de préciser tout de suite que les règles de transcription proposées sont applicables dans le cas où les noms propres s'insèrent dans un texte en langue française, les règles établies par le décret n° 71-568 du 21 mai 1971 s'appliquant quand il s'agit d'un texte écrit dans une des six langues nationales.

Cela entraînera, naturellement, la modification de l'orthographe de plusieurs noms géographiques, d'autant que l'orthographe de beaucoup de ces derniers est fantaisiste. Ainsi, l'on peut se demander pourquoi le nom d'un village qui se prononce *Fimla* en sérère a été transcrit *Fumela* en français (avec un u et un e l), et pourquoi celui d'un autre village qui se prononce *Jitour* en sérère a été transcrit *Guilor* (avec un gu pour rendre la palatale) et non *Djilor*.

Il nous faut, avant de poser les éléments du problème, en faire un bref historique. C'est au XVIII^e siècle, voire au XVII^e, que les Français — commerçants, marins, missionnaires, voyageurs — ont commencé à transcrire des noms propres sénégalais. La grammaire étant alors, dans son enfance, était métaphysique et logique. La linguistique n'avait pas encore été élaborée comme science, encore moins la phonétique. Et l'orthographe du français elle-même était encore hésitante. C'est ainsi que l'orthographe française des noms sénégalais, datant pour la plupart du XIX^e siècle, a survécu à la révolution linguistique du XX^e siècle. Il était, dès lors, naturel qu'après avoir, par décret, arrêté la transcription phonétique des six langues nationales, le Gouvernement se préoccupât d'améliorer la transcription des noms propres sénégalais en français.

D'autant que cette dernière transcription présente des difficultés qui proviennent, d'une part, du peu d'aptitude qu'ont les Français à prononcer certains phonèmes, comme les *u* toniques et les *implosives*, d'autre part, de l'orthographe française elle-même qui est plus conventionnelle que scientifique.

S'agissant de la transcription de noms sénégalais en français, nous ne saurions faire fi de ces conventions françaises. C'est pourquoi les modifications introduites par la loi ne s'appliqueront qu'à quelques phonèmes ou sons.

La loi prévoit que toutes ces dispositions seront applicables immédiatement à toutes les personnes n'ayant pas encore l'état civil.

En ce qui concerne les personnes possédant un état civil, seules les dispositions de l'article 4 prescrivant l'utilisation des apostrophes dans la transcription des consonnes nasalisées initiales

seront également immédiatement applicables. Les autres dispositions du projet seront simplement facultatives et laissées à la discrétion du père de famille.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du vendredi 22 novembre 1974,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les noms propres sénégalais, c'est-à-dire les prénoms, noms de famille et noms géographiques, sont transcrits en français conformément aux règles en usage actuellement, sauf les exceptions fixées par la présente loi et son annexe.

Art. 2. — La longueur vocalique est rendue par un accent circonflexe.

Art. 3. — Les consonnes géminées, pourvu qu'elles existent réellement comme souvent en peul, sont indiquées par le redoublement de la lettre utilisée.

Art. 4. — L'utilisation des apostrophes dans la transcription des consonnes nasalisées initiales est proscrite.

Art. 5. — Les semi-voyelles *y* ou *w* ne doivent pas être représentées par les voyelles *i* ou *o*, mais transcrites telles qu'elles.

Art. 6. — Sauf celle contenue dans l'article 4, lequel s'appliquera dans tous les cas, les dispositions de la présente loi régiront seulement les personnes pour lesquelles aucun acte d'état civil n'a encore été dressé.

Toutefois, tout chef de famille pourra conformément à l'article 90 du Code de la famille et pour que son nom puisse être transcrit selon la nouvelle orthographe, demander au juge de paix ou au procureur de la République de faire procéder d'office à la rectification des actes d'état civil concernant soit lui-même, soit son épouse ou ses enfants.

Art. 7. — Les modalités d'application de la présente loi seront fixées par décret.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 28 novembre 1974.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre, ABDOU DIOUF.

ANNEXE A LA LOI RELATIVE A LA TRANSCRIPTION DES NOMS PROPRES SÉNÉGALAIS EN FRANÇAIS

Quelques exemples

Table with 5 columns: Transcription selon l'alphabet des langues nationales, Transcription traditionnelle, Exemples, Transcription adoptée, Exemples. Rows include: c (thi) Thiam, mb (m'b) M'Baye, nd (n'd) N'Doye, nj (n'd) N'Diaye, nc (n'fi) Sinthion, ng (n'g) N'gawlé, x (kh, k, c) Cayar, w (w) Wolof.